



À l'attention de :

Mesdames et Messieurs les
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 01 juin 2026

Objet : convocation réunion du Comité syndical

Réf. : sce administration générale-CS

Mesdames, Messieurs,

En votre qualité de membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, vous êtes convié à la réunion du Comité syndical qui se tiendra :

Le 08 juin 2026 à 17h00

Au siège du SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes
1355, route d'Aime - 73210 LA PLAGNE TARENTEISE

Préambule :

⇒ **De 16h00 à 17h00** : présentation des services du SIGP et échanges avec les élus.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Ouverture de la séance

Approbation des derniers procès-verbaux de séance du Comité syndical

Communication du relevé des décisions

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Prise en charge des frais de déplacement liés aux missions des élus du SIGP
2. Avenant n° 1 au marché groupé SDES pour l'achat d'électricité et de services associés

JOP 2030

3. Convention entre le SIGP et l'association Bob luge, pour la piste de bobsleigh de La Plagne
-



FINANCES

4. Détermination de la durée d'amortissement applicable au budget principal du SIGP
5. Détermination de la durée d'amortissement applicable au budget annexe Eau et Assainissement du SIGP
6. Application de la fongibilité des crédits au budget général du SIGP à partir de 2026

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

POUVOIR

Je soussigné(e),, donne pouvoir à
M, membre du Comité syndical pour me représenter pour tous les
votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura lieu le (*mention manuscrite*) :

A, le

⇒ BON POUR POUVOIR (*mention manuscrite*) :

Signature

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

« Article 7 : Les membres »

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- | | |
|--------------------------|---|
| ➤ AIME-LA-PLAGNE : | 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. |
| ➤ CHAMPAGNY EN VANOISE : | 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant. |
| ➤ LA PLAGNE TARENTOISE : | 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. |

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.